

Conseil d'administration

séance du 3 février 2017

Tarifification bourse via Campus France

Présentation de Campus France

Campus France est un établissement public ayant pour but de valoriser et de promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français.

Campus France est placé sous la tutelle conjointe du ministre des Affaires étrangères et du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Il a notamment pour missions :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français,
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités,
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il veille à répondre aux besoins exprimés par le réseau diplomatique à l'étranger. Il collabore avec les organisations internationales et européennes, les collectivités territoriales, les universités, les écoles et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organisations concernées, ainsi qu'avec des partenaires publics et privés.

Pour l'accomplissement de ses missions, il fait appel au réseau diplomatique à l'étranger, sous l'autorité des chefs de mission diplomatique, et aux établissements placés sous leur autorité ou qui sont liés par convention aux missions diplomatiques.

Lille1 et Campus France

Lille1 a adhéré à Campus France (antérieurement EduFrance et Egide,) il y a plus de vingt ans.

Lille1 fait appel pour le compte de ses laboratoires au service de cet organisme pour :

- l'accueil de stagiaires étrangers et la gestion de leur gratification
- l'accueil de doctorants et de chercheurs ,
- la gestion des démarches administratives d'accueil sur le territoire national ainsi que pour la gestion de leurs indemnités de ces étudiants ou personnels.

Campus France demande désormais une décision de l'établissement fixant des barèmes de gratification ou de rémunération .

Proposition de barème, montant versé aux étudiants ou chercheurs

Stagiaires : montant réglementaire fixé à 15% du plafond de la sécurité sociale, soit en 2017 3.6 euros de l'heure.

Doctorants : minimum 1000€ mensuel ou 1420€ selon indication du laboratoire

Chercheurs : entre 1550€ et 2000€ selon expérience